



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpénaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 janvier 2022

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Pascale VAIDY-LEPERCQ

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 21 décembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 180 21 00002 déposée par la SA TotalEnergies renouvelables France, représentée par Monsieur Samuel NEUVY pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Ferolles-Attilly.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 20 janvier 2022 pour examiner ce projet.

Le projet a été présenté par Madame Pauline LEMEUNIER, Chef de projet TotalEnergies renouvelables, accompagnée de Madame Margot BAILLIN, Chargée d'études Environnement TotalEnergies renouvelables.

Après avoir présenté le projet elles ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

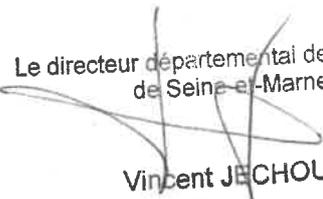
La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette demande de permis de construire en raison de la nature, de la localisation et des circonstances exceptionnelles du projet. Ce dernier se situe en effet sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux aujourd'hui remise en état et en suivi post-exploitation. Le site est impropre à une remise en culture.

Aussi, la commission approuve le choix d'une implantation non ancrée dans le sol, afin de ne pas prendre le risque de détériorer les aménagements effectués lors de la remise en état du site.

Par ailleurs, elle recommande de veiller à la bonne gestion des eaux de ruissellement et à la stabilité du terrain.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

La CDPENAF recommande également de vérifier auprès de la DRIEAT la compatibilité du Pc avec les dispositions réglementaires liées au Code de l'environnement qui régissent cette ancienne décharge (plan de réhabilitation).


Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne
Vincent JECHOUX